



Réunion du Mardi 20 Février 2018

Début de séance : 18 h 00

Fin de séance : 19 h 30

Membres Présents : Jean Yves TAS, Président de la commission.

Messieurs Claude CHEVESSIER, Jean Marie BECRET, Philippe LEFEVRE et Franck PORET.

Membres Absents Excusés : Messieurs Jean DENEUVILLE, Luc LAFORGE et Pascal TRANSQUILLE.

Approbation du Procès Verbale du Vendredi 24 Novembre 2017

Les Membres présents de la commission approuvent à l'unanimité le procès verbal du 24 Novembre 2017.

Litige entre le Stade Béthunois et le jeune joueur Léon KNOPP petit fils de Monsieur Jean François DAVIGNY

La commission prend connaissance du dossier concernant un litige entre le Stade Béthunois F.C et Léon Knopp joueur U9/U10.

Lecture du courrier de Monsieur Jean François DAVIGNY grand père de Léon KNOPP.

Le Président Jean Yves TAS nous communique l'absence excusée du Stade Béthunois.

Audition de Monsieur Jean François DAVIGNY grand-père de Léon Knopp, qui relate les faits du 25 juin 2017 au 8 janvier 2018. La personne auditionnée n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision de la commission.

La commission :

Considérant que conformément aux dispositions de la charte Ethique du Football, et du respect du débat contradictoire.

Décide de convoquer à nouveau les deux parties à une date ultérieure.

Au cas d'absence à cette audition, de l'une ou de l'autre des parties, la commission statuera avec les éléments du dossier.

Le secrétaire de séance

Jean Marie BECRET.

Le président

Jean Yves TAS.